

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 décembre 2020 à 20 h
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

La salle du Conseil municipal de la mairie ne permettant pas d'assurer les réunions dans les conditions sanitaires nécessaires pendant l'état d'urgence liée à l'épidémie du virus Covid-19, les réunions se tiendront, jusqu'à nouvel ordre, à la salle des fêtes. Cette information a été communiquée à Monsieur le Préfet selon la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes le 8 décembre 2020 à 20 heures.

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 03/11/2020.
- PREND ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée à savoir la décision de non préemption sur la vente d'un bien immobilier situé rue des Rochers appartenant à Mme Meunier et d'un bien immobilier situé aux Saules appartenant à Mme et M. Mieyeville.
- APPROUVE les virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
c/7391172 Dégrèvement taxe hab. log. vacants	986 €	c/7588 Autres produits divers de gestion courante	2 900 €
c/615221 Bâtiments publics	6 000€	c/Produits exceptionnels	12 300 €
c/60611 Eau et assainissement	2 300 €		
c/61551 Entretien de matériel roulant	1 100 €		
c/6156 Maintenance	900 €		
c/6574 Subv. fonctionmt organismes	1 500 €		
c/023 Virement à la section investissement	2 414 €		
TOTAL	15 200 €	TOTAL	15 200 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
c/2188-op.400 Autres immo. corporelles sécurisation routière	5 226 €	c/13932-op. 400 Amendes de police sécurisation routière	2 812 €
		c/021 Virement de la section de fonctionnement	2 414 €
TOTAL	5 226 €	TOTAL	5 226 €

- DONNE son accord pour la participation du Sou des écoles pour les frais de personnel de cantine à hauteur de 2900 €.
- VOTE les subventions suivantes :

Sou des écoles	3 300 €
Sarmentelles de Beaujeu	500 €
Centre Léon Bérard	200 €
A.D.M.R.	650 €
Secours catholique	100 €
Amicale des Donneurs de sang	150 €
Restaurants du cœur	100 €
RASED de Beaujeu (psychologue scolaire)	80 €
Association Française des Sclérosés en plaque	100 €

- DONNE son accord pour la reprise de la gestion du service de cantine scolaire à la rentrée 2021/2022.
- EST INFORMÉ des différents points de la modification n°2 du PLU : évolution de l'activité artisanale au Chapital, séparation de l'OAP sud du Bourg en 2 secteurs avec des accès distincts,

modification du règlement des zones AHp1 et AHp2 pour permettre les constructions agricoles, mise à jour de la liste des bâtiments patrimoniaux et repérage des bâtiments susceptibles de changer de destination, création d'un emplacement réservé sur la parcelle cadastrée B n°220, évolution du règlement de la zone A, ajout de la phrase « les constructions nouvelles doivent être en harmonie avec l'existant » dans le règlement et choix des teintes de façades et toitures, mise à jour des annexes concernant les Servitudes d'Utilité Publique .

- DÉCIDE d'exonérer la société SNC Pochet de 2 mois de loyer afin de les encourager dans la poursuite de leur activité.
- SUPPRIME le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe de 18 heures hebdomadaires et DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe de 24 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2021.
- APPROUVE le Rapport Prix et Qualité du Service 2019 du SIAMVA.
- EST INFORMÉ que le propriétaire de la parcelle où est situé le bassin de rétention à Vaugervands ne souhaite pas conserver cet ouvrage. La Communauté de communes a dû réaliser ces travaux dans les années 1990. Présence d'une convention ?
- ÉVOQUE les sujets suivants : projet de prestataire du site internet, l'audit réalisé sur la toiture du bâtiment école mairie révèle un état correct pour 6 à 8 ans, réfection de la chaussée suite à l'achèvement des travaux d'enfouissement des réseaux humides à Appagnié, état des lieux de la signalétique de la profession viticole à faire, les vœux de la municipalité semblent compromis en raison de la crise sanitaire, distribution prochaine du colis des anciens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.